



Postulat

Collecte mobile des déchets pour, entre autres, faciliter la vie à celles et ceux qui n'ont pas de voiture

En demandant au Conseil communal d'évaluer la possibilité et l'utilité de compléter le mode de collecte des déchets nous visons une offre élargie pour faciliter la gestion des déchets à celles et à ceux qui ne peuvent se rendre dans la déchèterie principale.

Déchèterie mobile

De nombreuses communes vaudoises, comme ici l'exemple de Prilly, ont mis en place une collecte de déchets mobile. La déchèterie mobile est un lieu de ramassage des déchets pour les personnes sans moyen de transport privé. On y *accède à pied exclusivement*, le volume est (peut être limité).

<https://www.prilly.ch/vivre-a-prilly/dechets/decheteries>

Déchèterie mobile

Dates : tableau de collecte en porte-à-porte
Horaires : mercredi 16h00-19h00, **excepté en Janvier, février, novembre et décembre 15h00 -18h00** / samedi 09h00-12h00

- Pas d'accès pour les personnes en véhicules motorisés ! La déchèterie mobile est un lieu de ramassage des déchets pour les personnes sans moyen de transport privé.
- Maximum 1 m³ de débris par ménage.
- Interdiction de vider les caves ou d'utiliser les déchèteries mobiles lors de déménagement (se rendre à la déchèterie intercommunale de Malley, partie payante).
- Interdiction de déposer tout déchet avant l'heure d'ouverture de la déchèterie mobile.
- Toute infraction constatée sera dénoncée et amendée.

Collecte à domicile payante ?

Comme pour la déchèterie mobile, mais moins fréquemment 3 à 5 fois par an, le samedi matin par exemple, les déchets spéciaux, les déchets encombrants et les déchets métalliques seront pris en charge par le service de la voirie ou une entreprise agissant sous mandat de la commune. La voirie ou son sous-traitant passera aux adresses des personnes qui se seront annoncées (tél, internet) et elle collectera les déchets qui auront été déposés le jour même. Afin de couvrir le surplus de frais occasionnés par ce service personnalisé une contribution à la couverture des coûts sera prélevée.

Ces deux services les aideraient les personnes qui n'ont pas la possibilité de se rendre à la déchèterie à évacuer correctement leurs déchets. En partie payant, comme l'exige la loi, ce service contribuerait à la gestion conforme des déchets par l'ensemble de la population.

Nous demandons donc au Conseil communal d'évaluer les deux propositions ci-dessus

Pour le groupe socialiste

Iskander Ali

A. Ilumin Mehmet

Kadhim

C. Bahar

C. Bahar

Ri beaud